



CONTACT

Le journal de Crozet - Mars 2023 - N°71

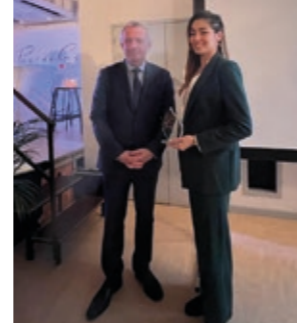
**Dossier sur
L'eau**

Le CMJ s'implique

**Les résultats du sondage
sur le bulletin municipal**

**Et aussi
Les travaux
Les évènements
Savoir-vivre à Crozet
Les infos pratiques**

ÉDITO



En ce début d'année, la cérémonie des vœux a réuni une nombreuse assistance. Entourée des conseillers municipaux et des jeunes, ce fut un réel plaisir de pouvoir vous rencontrer et échanger nos souhaits pour cette nouvelle année. Les projets pour 2023 vous ont été présentés globalement, j'y reviendrai dans le prochain Crozet Contact où vous sera détaillé le budget.

Vous avez été nombreux à répondre au sondage sur notre journal municipal. Merci pour vos réponses qui vont nous permettre de vous satisfaire au mieux et faire de ce magazine un véritable lien entre vous les crozati.es et la municipalité. A une forte majorité vous avez manifesté votre intérêt pour les dossiers. Pour ce 71^{ème} numéro, l'eau est mise à l'honneur. Les articles ont été réalisés en collaboration avec la Régie des eaux gessiennes.

Cet hiver, nous avons pu profiter des monts du Jura enneigés, la saison s'est brutalement arrêtée par manque de neige. Ce n'est pas la première année et chacun prend la mesure des difficultés que les stations de moyenne montagne rencontrent. Pour cela, des projets 4 saisons voient le jour. Sans nul doute, c'est dans cette direction que nous devons aller. A Crozet, nous accueillerons plusieurs courses pédestre ou VTT début avril sur les monts. En mai, le nettoyage de la commune et la journée des associations se tiendront le 13 mai. Venez nombreux participer ou assister aux performances qui seront réalisées.

Je termine cet édito en félicitant à nouveau Johanna Golliet qui a reçu, fin janvier, des mains du président de l'agglomération, comme six autres personnes, le trophée des Ambassadeurs du Pays de Gex de l'année 2022. Notre région est riche de belles personnes et de beaux projets.

Bien amicalement,

Martine Jouannet
Maire de Crozet



At the beginning of the year, the new year ceremony was well attended. Surrounded by municipal councilors and young people, it was a real pleasure to be able to meet you and exchange our good wishes for this new year. The projects for 2023 were presented to you and, I will talk about them in more detail in the next Crozet Contact where the budget will also be outlined.

Many of you completed the survey in the Crozet Contact. Thank you for your replies which will help us to meet your expectations and make this magazine a real link between you, the crozati.es, and the town council. A large majority of you expressed your interest in the themes covered in the magazine. For this 71st issue, the theme of water is in the spotlight. The articles were produced in collaboration with the Régie des eaux gessiennes.

This winter, we were able to enjoy the snow-capped Jura mountains, however the season ended abruptly due to lack of snow. This is not the first year that this has happened, and everyone is aware of the difficulties that the mid-mountain range resorts are encountering. For this reason, 4-season projects are being developed. Without a doubt, this is the direction in which we must go. In Crozet, we will host several pedestrian or mountain bike races in early April on the mountains. In May, the litter pick and the clubs and societies open day will be held on May 13. Please come to support and participate in the events that will be organized.

I end this editorial by once again congratulating Johanna Golliet. She, as well as six other people, received the Pays de Gex Ambassadors 2022 trophy, from the president of the agglomeration. Our region is rich in lovely people and interesting projects.

Take care of yourself.

LE CMJ s'implique

Le CMJ, installé depuis juin 2022, s'implique dans la vie de la commune et élabore des projets qui lui tient à cœur. Ce travail collectif demande de la collaboration, des échanges et de la réflexion mais c'est une expérience enrichissante. Le CMJ se compose d'un petit groupe de jeunes : Océane, Eva, Lisa, Prune, récemment rejointes par Vincent : bienvenue Vincent ! Si vous êtes intéressé à rejoindre le CMJ, n'hésitez pas à remplir un dossier d'inscription.

La création de liens entre les générations est plus que jamais au cœur de l'actualité et c'est une des initiatives du CMJ : les rencontres avec des personnes âgées. Le CMJ a rédigé des questions et identifié plusieurs personnes âgées connaissant bien Crozet et enthousiastes à l'idée d'échanger avec le CMJ. La première rencontre avec Mme Christiane Janiszewski, la présidente du club des aînés, s'est très bien passée. On y reviendra dans le prochain Crozet Contact mais cette rencontre a marqué les jeunes qui souhaiteraient poursuivre ces échanges entre les générations et ainsi développer cette initiative.

RÉSULTATS du sondage sur le Crozet Contact



Le sondage effectué concernant notre bulletin municipal, en ligne et en format papier inséré dans le Crozet Contact de décembre, avait pour objectif de recueillir l'opinion des citoyens sur divers points. Les résultats de ce sondage permettront à la municipalité de mieux comprendre les préoccupations et besoins de ses habitants, et d'adapter les publications en conséquence.

Le sondage était composé d'une série de questions portant sur différents sujets tels que le mode et la fréquence de lecture, les différentes rubriques, la mise en page, etc. Les participants ont été invités à répondre à ces questions en indiquant leur niveau de satisfaction. 99 personnes ont répondu.

Les résultats montrent que **94 %** des participants apprécient le bulletin municipal. **68 %** des personnes ayant répondu ont entre **13 ans et 49 ans** et **42 % ont plus de 50 ans**. Merci à notre jeune lecteur qui se reconnaîtra !

La distribution du Crozet Contact (qui est réalisée par des bénévoles et des élus) est réussie avec **85%** des sondés qui indiquent systématiquement le recevoir.

74% des personnes le lisent en entier et **21%** lisent les rubriques en fonction de leurs intérêts. Le reste des personnes le parcourt rapidement.

Les rubriques les plus lues sont l'agenda des manifestations, les dossiers thématiques et le retour sur les travaux dans la commune.

Les points suivants doivent être améliorés : La clarté de la mise en page (généralement trop condensé) et la qualité des photos.

19% des personnes ayant répondu ne savaient pas que le Crozet Contact est aussi publié en ligne sur le site de la Mairie.

Et pour finir, **30%** de participants indique garder tous les Crozet Contact !

Un des points souvent mentionnés dans les commentaires optionnels concerne le papier utilisé. Le papier utilisé est du papier recyclé couché mi-mat, 135 g/m².

Les commentaires ont aussi suggéré des évolutions possibles très intéressantes comme une version audio, une version sous forme de «news letter», des ajouts de jeux pour les enfants, des reportages sur les vieilles familles ou des personnes de Crozet. Toutes ces options seront évaluées prochainement.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre.

LES ÉCHOS DU CONSEIL

7 FEVRIER 2023

- **Autorise** la maire à engager et liquider des dépenses d'investissement sur le budget 2023, à hauteur de 25% des dépenses en investissement 2022, ceci dans l'attente du vote du budget.
- **Prend** acte lors du débat d'orientation budgétaire des projets pour 2023 et du maintien des taux d'imposition communaux.
- **Sollicite** une subvention auprès de l'Etat pour l'équipement de l'éclairage du stade de football en leds. Montant total des travaux : 24 611 €.
- **Autorise** la suppression de documents à la bibliothèque municipale, opération dénommée désherbage, qui consiste à retirer les documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux exigences de la politique documentaire.

- **Modifie** le règlement de la bibliothèque municipale aux articles 4 – Dons et 5 – horaires d'ouverture.
- **Approuve** les programmes de travaux proposés par l'Office National des Forêts en 2023 pour un montant total de 19 350 €.
- **Passe** convention de portage foncier avec L'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée ZB118, ceci dans le cadre de l'aménagement urbain du centre village.

7 MARS 2023

Budget VTT

- **Adopte** le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2022
Investissement : recettes 20 573.97 € - dépenses : 10 274,52 €
Fonctionnement : recettes 44 499.35 € - dépenses : 54 247.96 €

- **Affecte** au BP 2023 l'excédent 2022 déduit du déficit d'exploitation, soit 43 457.13, en recettes d'investissement.
- **Approuve** le budget prévisionnel 2023 comme suit :
Investissement : recettes 163 072.03€ - dépenses : 100 000 €
Fonctionnement : équilibré en recettes et dépenses à 59 000 €.

Budget de la commune

- **Adopte** le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2022 :
Investissement : recettes 825 123.82 € - dépenses : 1 332 879.40 €
Fonctionnement : recettes 3 051 031.47 € - dépenses : 1 677 499.34 €
- **Affecte** au BP 2023 l'excédent de fonctionnement 2022 déduit du déficit antérieur, soit 1 367 522.40, en recettes d'investissement.

- **Approuve** le budget prévisionnel 2023 comme suit :
Investissement : équilibré en recettes et en dépenses à 5 276 397.34 €
Fonctionnement : équilibré en recettes et dépenses à 2 246 000 €.

- **Signe** avec la direction départementale de la Lecture Publique une convention pour une période de cinq ans visant le développement de la lecture publique sur notre territoire.
- **Vote** une aide exceptionnelle d'un montant de 2 500 € en solidarité avec les populations turques et syriennes.
- **Attribue** les subventions : : 13 440€ aux associations Communales et 2 240€ aux associations hors Commune.



HISTOIRE ET PRINCIPES de la Régie des Eaux gessiennes

Avant 1996

L'eau et l'assainissement était une compétence communale. Celle-ci était exercée soit directement par les communes soit par des syndicats intercommunaux tels que les syndicats de l'Allondon, du Journans ou de l'Est Gessien.

1996-2005

En 1996 est créée la Communauté de communes du Pays de Gex, dorénavant appelée Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. Elle reprend en charge la gestion de l'eau et délègue l'exploitation des services eau potable et assainissement à plusieurs délégataires. Ces services sont alors rendus dans des conditions notamment tarifaires variant en fonction des différents contrats d'affermage.

Cette période prend fin en 2005 avec la décision de proposer les mêmes prestations à tous les Gessiens : il est acté le prix unique de l'eau et de l'assainissement.

2006-2017

Suite à cette volonté d'uniformisation, chaque service est attribué à un délégataire unique pour tout le territoire.

Pendant une période de 12 ans, la société SOGEDO a en charge l'exploitation du

service eau potable, le service assainissement est quant à lui délégué à la société SUEZ.

Supervisés par les services de la Communauté de communes du Pays de Gex, devenue Communauté d'Agglomération du Pays de Gex en 2019, ils s'acquittent de ces missions jusqu'au terme de leur contrat, le 31 décembre 2017.

2018

La concomitance entre la fin de ces contrats d'affermage*, la volonté de conserver une vision d'un service public de l'eau et de décentraliser l'exploitation de ces services donne naissance à la Régie des Eaux Gessiennes le 1^{er} janvier 2018.

Approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, elle a en charge la gestion des services eau potable et assainissement dans les 27 communes de l'intercommunalité.

La Régie des Eaux Gessiennes possède une réelle expertise puisque nombre de ses collaborateurs travaillent déjà depuis plusieurs années autour des problématiques de l'eau.

En lien étroit avec l'Agglomération, avec laquelle elle mène une compétence nécessitant une haute technicité, la Régie

garantit transparence, équité sur tout le territoire gessien et absence d'intérêt lucratif privé dans la gestion de l'eau dans le Pays de Gex. Elle peut ainsi agir sur la bonne distribution de l'eau, mener une véritable politique de préservation de la ressource sur le Pays de Gex en lien avec les demandes des élus qui composent son Conseil d'Administration et ceux du Conseil Communautaire, ou encore mener de nouveaux projets d'alimentation du réseau dans un profond respect de l'environnement.

VOS OBLIGATIONS DE RACCORDEMENT

Si vous êtes propriétaire d'une nouvelle construction, vous devez effectuer les travaux de raccordement des eaux pluviales et des eaux usées. Si ces travaux nécessitent une tranchée sur une voie communale, renseignez-vous auprès du service des eaux de l'Agglo afin de connaître le nom des entreprises œuvrant de concert avec elle.

Si vous devenez propriétaire d'une habitation déjà construite qui ne possède pas ces raccordements d'eaux pluviales et usées, renseignez-vous auprès de la commune afin de savoir si les travaux seront à votre charge ou sous la compétence de Gex Agglo.

GOUVERNANCE

Autonomie

La Régie des Eaux Gessiennes est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. À travers cette décision, elle acquiert une entière autonomie par rapport à l'intercommunalité.

Les interventions de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex se limitent à la nomination du directeur et du conseil d'administration et à la possibilité de dissoudre la Régie.

La Régie des Eaux Gessiennes rend toutefois compte de sa gestion à l'intercommunalité, à travers un rapport annuel basé sur des indicateurs de performance, définis dans le contrat d'objectifs qui lie les deux établissements.

Instances

La Régie des Eaux Gessiennes est administrée par son propre conseil d'administration et son directeur, représentant légal de la structure.

Le conseil d'administration est constitué de huit membres, issus de Pays de Gex agglo. La durée de ce mandat étant identique à la durée de celui d'un conseiller communautaire (6 ans), le renouvellement du conseil communautaire entraîne le renouvellement du conseil d'administration. Ce dernier élit en son sein un président et un vice-président, respectivement monsieur Michel Brulhart et madame Christine Dupenloup.

Ce conseil est chargé de prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Régie. Il vote notamment le budget, proposé par le directeur.

Le comité technique consultatif émet un avis sur les questions soumises à l'approbation du conseil d'administration. Il est composé de 30 membres : un membre désigné par chaque conseil municipal des 27 communes du Pays de Gex et trois membres représentant les usagers gessiens (l'association Eco-Pratique, Eau bien commun du Pays de Gex et le Groupement des pêcheurs gessiens). Le comité technique consultatif a désigné son président : monsieur Willy Delavenne, Adjoint de la commune d'Ornex.



LES OBJECTIFS de la Régie :

Qualité

Qualité des infrastructures, réactivité face aux dysfonctionnements, investissement, la Régie des Eaux Gessiennes a pour but d'optimiser le circuit de l'eau gessien.

Transparence

La transparence des coûts liés à la gestion de l'eau est au centre des préoccupations de la Régie des Eaux Gessiennes. En reprenant la gestion du circuit de l'eau, elle entend maîtriser et rendre plus clairs les coûts liés à ce service.

Proximité

La Régie des Eaux Gessiennes centralise ses relations avec ses abonnés autour des questions liées à l'eau potable et à l'assainissement. En créant un point d'accueil unique à Saint-Genis-Pouilly et un service client complet en ligne, elle place l'utilisateur au cœur de son organisation.

La Régie emploie 56 salariés.

* Contrat d'affermage: le contrat par lequel le délégataire s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers.

LA RESSOURCE en eau

28 zones de captages assurent la production d'eau potable sur l'ensemble du territoire. Nappes phréatiques, rivières et puits, la Régie des Eaux Gessiennes collecte cette ressource à différents points afin de l'utiliser durablement. Elle protège, entretient et préserve ces sources selon les réglementations en vigueur.

Chaque année, des achats d'eau sont réalisés auprès de collectivités riveraines telles que la commune de Valserhône, le Syndicat intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses et surtout les Services Industriels de Terre Sainte et Environs (Canton de Vaud).

Le stockage de l'eau potable est assuré par 53 réservoirs pour une capacité totale de 36 000 m³. L'eau est ensuite acheminée par un réseau dense de canalisations de plus de 800 km. La Régie des Eaux Gessiennes assure également le développement et la maintenance de ce réseau.

En résumé, il existe trois types de ressources :

- versant (coule et captée en semi-profondeur)
- champs captant (puits et forages)
- achats d'eau auprès des voisins (notamment l'eau du Léman après traitement)

ANECDOTE : Contrairement à ailleurs en France, y compris dans l'Ain, il n'y a pas de châteaux d'eau dans le Pays de Gex. En effet, les réservoirs sont sur les contreforts du Jura et sur le Mont Mourex, ou bien des sources coulent directement dans les réservoirs.



Pour permettre un suivi fin des fuites, des prélocalisateurs de fuites ont été installés, il y a en 1650 sur le réseau. Ils sont relayés à un central de surveillance et détectent les bruits, les vibrations engendrées par les fuites. Dans 95% des cas, la fuite est localisée à 1 mètre près.

Le rendement est passé de 72% (2 millions de m³ de pertes par an), à 84% en 2021 (1,1 million de m³ de pertes par an). L'économie représente la quantité d'eau achetée au partenaire Suisse. C'est équivalent à la consommation annuelle cumulée des abonnés de Gex et de Prévessin.

Ressource

Pays de Gex agglomération met en place un Plan de Gestion de la Ressource en Eau en partenariat avec la Régie afin d'affiner la connaissance des ressources souterraines et de ruissellement pour protéger cette ressource et permettre un prélèvement adapté à son renouvellement et à la préservation des milieux.

Qualité Naturelle

L'eau prélevée dans les ressources du territoire de Pays de Gex Agglomération est naturellement potable et ne nécessite aucun traitement de potabilisation avant sa mise en distribution.

L'eau gessienne est d'une grande qualité. Les abonnés sont invités à consulter sur le site internet de la Régie pour observer la qualité de l'eau commune par commune.

www.regieeauxgessiennes.fr/qualite-de-leau/

Traitement

Côté français : l'eau gessienne est naturellement potable ! Seule une chloration est obligatoire pour assurer la stabilité sanitaire de l'eau du pompage jusqu'au robinet.

En effet, après prélèvement sur les différents sites de production, l'eau est chlorée afin de contenir toute prolifération microbologique. Le chlore est aussi un indicateur de modification de la qualité de l'eau dans le réseau de distribution.

Champs captant et puits

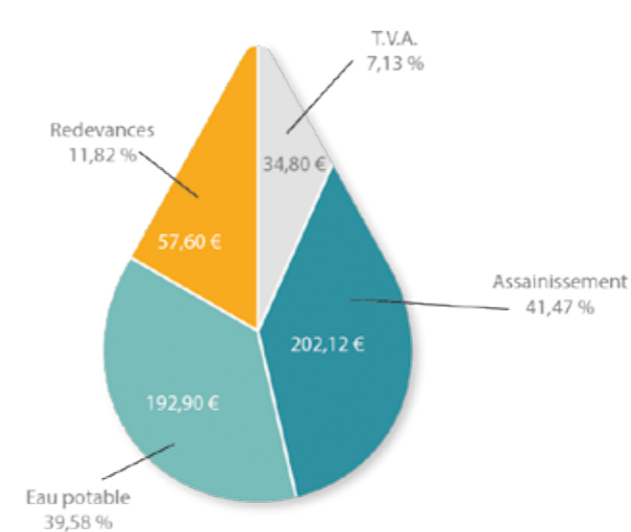
L'unité de distribution de Crozet est principalement alimentée par les puits du Marais. Un pompage permet d'assurer le remplissage du réservoir Bas Service de Crozet. De ce réservoir une station de pompage permet quant à elle d'alimenter le réservoir du Télécabine qui assure la distribution du Haut Service de Crozet.

En cas de niveau bas de la ressource, de problème technique ou de pollution une interconnexion avec l'unité de distribution de Gex Pré-Bataillard peut être utilisée en secours.

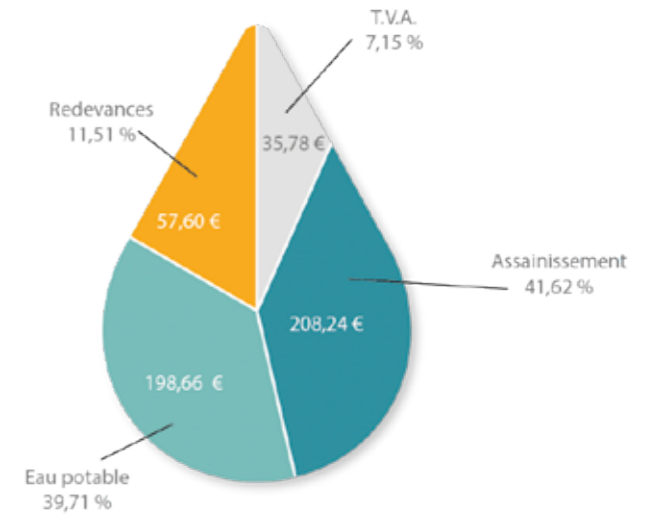


COÛT de l'eau

Composition du coût de l'eau en 2022 pour une consommation de 120 m³, ce qui correspond à la consommation annuelle moyenne de deux personnes : 500,28 €



Coût total de l'eau en 2021
Base 120 m³
= 487,45 €



Coût total de l'eau en 2022
Base 120 m³
= 500,28 €

Eau potable

Les redevances d'eau potable sont affectées au financement des coûts d'exploitation du service et plus particulièrement au captage, pompage, stockage et transport de l'eau potable jusqu'au robinet de l'utilisateur. Elles permettent également de couvrir les charges liées aux achats d'eau potable (canton de Vaud, Valserhône, Syndicat intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses) et aux investissements annuels (réseaux, réservoirs...).

Assainissement

La Régie des Eaux Gessiennes collecte, achemine et traite les eaux usées dans les différentes unités de dépollution du territoire. La redevance d'assainissement permet de financer les coûts qui s'y rapportent, les charges découlant du traitement des eaux usées sur les stations d'épuration genevoises ainsi que les différents programmes d'investissement (réseaux, stations d'épuration...).

Redevances

Le prix de l'eau est également composé des redevances reversées à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cet établissement public a pour mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques.

Taxes

Le dernier composant du prix de l'eau est la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Un taux de 5.5 % est appliqué sur les prestations relevant de l'eau potable. Les prestations « assainissement » sont quant à elles assujetties à un taux de 10 %.

LE GRAND CYCLE de l'eau



- 1 **Evaporation** : sous l'effet de la chaleur du soleil, l'eau s'évapore en passant de l'état liquide à l'état gazeux.
- 2 **Formation des nuages** : quand la température refroidit, les gouttelettes d'eau se regroupent pour former des nuages.
- 3 **Précipitations** : Les gouttelettes d'eau se rassemblent et s'alourdissent. Trop lourdes, elles tombent sous forme de pluie ou de neige.
- 4 **Evapotranspiration** : les arbres et les plantes respirent, transpirent et se nourrissent. La transpiration est un processus continu causé par l'évaporation d'eau par les feuilles.

- 5 **Infiltration** : l'eau de pluie s'infiltré dans le sol soit en passant par des fissures, soit en traversant le sol s'il est perméable (sable par exemple).
- 6 **Nappe souterraine** : l'eau infiltrée est arrêtée par une couche imperméable. Elle s'accumule sous terre pour former de grand réservoir souterrain.
- 7 **Source** : c'est un lieu où sortent les eaux souterraines donnant ainsi naissance au cours d'eau (rivière, ruisseau).

LE CYCLE des traitements de l'eau



Pour s'approprié l'eau, l'homme a dû organiser un système pour capter l'eau, la traiter afin de la rendre potable, de pouvoir en disposer dans son domicile, en ouvrant simplement son robinet, puis pour collecter cette eau, une fois salie, la traiter et la restituer suffisamment propre à la nature, afin qu'elle n'altère pas le bon état écologique des milieux naturels.

Ce cycle, totalement artificiel, est appelé « petit cycle de l'eau ». Il répond à des enjeux de santé publique. L'accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité permet de prévenir un grand nombre de maladies liées à l'eau. Le traitement des eaux usées, avant rejet dans le milieu naturel, est impératif pour éviter la dégradation des écosystèmes, conserver son aptitude à fournir une eau de qualité et préserver la biodiversité.

LES ÉCONOMIES d'eau

Hormis les efforts de la Régie sur l'amélioration importante du réseau de canalisation afin de réduire le taux de fuites, chacun est acteur de la préservation de la ressource locale.

La Régie propose un outil simple pour estimer sa consommation en fonction de son mode de vie, calculateur qui se traduit, après estimation, par des recommandations simples et pratiques pour économiser l'eau.

www.regieeauxgessiennes.fr/jestime-ma-consommation/



LES BONS GESTES

- Préférez des appareils électroménagers de classe A pour limiter vos dépenses d'eau et d'électricité
- Optimisez l'utilisation de votre lave-vaisselle et de votre lave-linge en les faisant tourner à pleine capacité.
- Ne laissez pas couler le robinet pour préparer et nettoyer vos légumes, remplissez plutôt les bacs de votre évier
- Réutilisez l'eau pour arroser votre jardin ou vos plantes
- Ne videz pas l'eau du pichet à la fin de votre repas, utilisez là pour faire cuire vos pâtes ou pour arroser vos plantes
- Ne laissez pas couler l'eau du robinet pendant le brossage des dents, le lavage des mains ou le rasage
- Privilégiez les douches plutôt que les bains, elles consomment en moyenne de 2 à 3 fois moins
- Installez un mitigeur thermostatique ou une pomme de douche avec aérateur pour réaliser jusqu'à 40% d'économie
- Installez un mécanisme de chasse d'eau économique à deux boutons. Un tel équipement permet de passer d'une consommation moyenne de 10L à 3-6L par utilisation

MESURES de protection de l'environnement

Espaces de Bon Fonctionnement et PLUIH

Le Pays de Gex porte la démarche « trame verte et bleue ». Dans ce contexte, l'agglomération a engagé une démarche de définition des espaces de bon fonctionnement (EBF) de ses cours d'eau. Cette démarche implique des temps de concertation avec les communes afin de déterminer les règles qui y seront associées dans le PLUIH.

En conseil municipal du 8 novembre 2022, une nouvelle cartographie de zones inondables a été présentée, et des espaces de bon fonctionnement à proximité des cours d'eau, destinés à limiter le risque inondation sur le territoire, ont été validés. Des zones utiles à la vie du cours d'eau deviendront donc inconstructibles à proximité immédiate.

Par ailleurs, le PLUIH, plan local d'urbanisme intercommunal rassemble également des mesures afin de protéger notre ressource en eau et la biodiversité gessienne :

- Définition des trames vertes et bleues induisant des corridors écologiques sur lesquels aucune construction n'est possible. Ceci

permet de protéger les réseaux bocagers, les alignements d'arbres, les zones humides, mais également les ripisylves (forêts à proximité des cours d'eau)

- Limitation de l'artificialisation des sols : pour que l'eau pénètre les sols et rejoigne les nappes, il faut limiter au maximum l'imperméabilisation des sols. C'est pourquoi, toute nouvelle construction dans le Pays de Gex est étudiée au regard de son impact sur l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Chaque dépositaire de projet doit donc justifier d'un coefficient de biotope et de pleine terre conformes sur la parcelle. Ces coefficients permettent de favoriser les espaces de pleine terre et de limiter, dans une certaine mesure, les surfaces semi-perméables (pavé-drainants par exemple) et de limiter de manière encore plus importante les surfaces imperméables type goudron ou toiture.

- Les documents d'urbanisme devront par ailleurs s'adapter à des réglementations futures, parmi elles, la plus importante sera probablement l'application de la loi « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Cette loi imposera à l'avenir de ne plus artificialiser les terres aujourd'hui perméables sans compensation nette de remise en état d'une parcelle jusqu'alors imperméabilisée.

Actions de la commune pour limiter la pollution diffuse liée aux produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) peuvent avoir un pouvoir polluant important sur les eaux de surface et les eaux superficielles. Depuis le plan Ecophyto 2008, les pratiques des collectivités en lien avec ces produits sont très encadrées. Par exemple, depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Crozet n'a plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires chimiques. Seules exceptions: le cimetière et le terrain de football. Sur le cimetière par exemple, la commune aurait eu le droit d'utiliser des herbicides jusqu'en 2022 mais elle a, depuis plusieurs années, anticipé cette législation et a réfléchi à la mise

en œuvre de techniques alternatives (herbicide de biocontrôle, réfection des joints afin d'éviter les adventices, désherbage mécanique, goudronnage des allées, ...). Sur le terrain de football, les services techniques ont également stoppé le recours aux désherbants sélectifs.

Actions de la commune pour limiter son recours à l'eau

La commune réfléchit au fleurissement des abords des routes et ronds points afin de limiter le recours à l'irrigation. Planter des espèces locales peu gourmandes en eau, limiter les plantes en pots et privilégier des plantations de pleine terre, pailler les plates-bandes afin de limiter l'évaporation etc...



Interview de Michel BRULHART

Michel Brulhart est le président de la Régie des Eaux Gessiennes, et également maire de Saint-Jean-de-Gonville et conseiller départemental du canton de Thoiry.

Comment définissez-vous l'ambition de la Régie en matière d'approvisionnement de l'eau pour les gessiens ?

Notre objectif est de garantir une bonne distribution de l'eau, de son point de prélèvement jusqu'au robinet chez le gessien. Cela veut dire avant tout que nous devons nous assurer que tous les gessiens auront de l'eau au robinet toute l'année. Pas pour en abuser, mais pour répondre aux besoins légitimes. Pour cela, nous travaillons à mailler le territoire, entre nos différents points de captation et les lieux d'habitation, pour équilibrer les charges et éviter tout phénomène nécessitant des mesures de restriction. Nous menons, par exemple, d'importants travaux pour améliorer le réseau de canalisations et l'étendre pour limiter le taux de perte par fuite. Nous assurons également la qualité de l'eau tant gustative que sanitaire.

Comment concilier ce besoin d'approvisionnement des gessiens et la nécessaire préservation de la ressource en eau ?

D'apparence parfois contradictoire, les deux sont totalement liés. Les gessiens sont de plus en plus nombreux et nous devons fournir de l'eau à tous nos abonnés. Mais cela ne veut pas dire assécher notre sous-sol sans protection. Au contraire, le rôle de la Régie est bien d'équilibrer les prélèvements sur les différents points de captage (les différentes nappes phréatiques mais aussi le lac Léman) pour qu'aucune pression trop importante ne soit imposée à un milieu. Cela permet de jongler entre les ressources sans les épuiser. Chaque projet mené par la Régie est environnementalement exemplaire, c'est aussi l'atout d'une Régie publique qui est gérée en totale transparence. Nous menons nos projets avec les nombreuses autorités de l'État impliquées et avec les élus gessiens qui sont particulièrement vigilants.

En parallèle, la Régie a déjà énormément limité le taux d'eau perdue dans les fuites en passant de 72% à plus de 84% de taux de fuite en 4 ans. C'est aussi un effort important pour protéger notre ressource. Pour information, en France, on trouve des rendements aussi élevés dans les grandes villes, où il est plus aisé de contrôler les fuites et non dans des zones rurales ou semi-rurales. Un plan de gestion est aussi en cours de développement avec Pays de Gex aggro et cela permettra de toujours mieux protéger notre eau gessienne.

J'invite tous les gessiens à comparer le coût environnemental, y compris en eau, entre l'eau en bouteille et l'eau du robinet.

Qu'en est-il de la ressource en eau de Crozet ?

Crozet bénéficie d'un champ captant à proximité et est évidemment rattachée au réseau gessien. La commune bénéficie d'une eau prélevée localement sans traitement, sauf un dispositif de chloration rendu obligatoire par les réglementations de l'Agence Régionale de Santé qui permet une traçabilité exacte de la qualité de l'eau en cas de pollution. Cela permet dans cette éventualité de modifier le circuit d'approvisionnement afin de ne pas imposer de coupure aux abonnés tout en traitant les éventuelles pollutions.

LES TRAVAUX du printemps

Chemin de Croux



Début de destruction de la maison chemin de Croux dont la commune a fait l'acquisition.



Chemin de Croux, le terrain est stabilisé afin d'accueillir une structure modulaire pour installer provisoirement la bibliothèque dans l'attente de concrétisation du projet de réaménagement du centre village. Le bâtiment actuel de la bibliothèque sera par la suite lui-même détruit.

Bâtiment technique

Le bâtiment technique est terminé. Seuls les enrobés d'approche restent à faire.



Eclairage LED dans l'église



Enlèvement des poteaux et Raccordements téléphoniques



Route de Gex en direction d'Echenevex



Chemin Chez Buffet



Chemin des Noyers

La réfection du Chemin des Noyers se termine.



Ne restent que les enrobés des trottoirs et le marquage au sol à faire. Attention au sens unique sur la partie basse du chemin.

SAVOIR VIVRE À CROZET : Que puis-je faire ? Que dois-je faire ?

Pour bien vivre en société, il faut apprendre à vivre ensemble et cela commence par le respect mutuel et le respect des règles édictées pour le bien-être de tous. Conservons notre cadre de vie si précieux et notre esprit de village. Le bon sens, le savoir-vivre et la bonne communication doivent prévaloir dans les relations avec nos voisins.

ATTENTION AU BRUIT : JE RESPECTE LES PLAGES HORAIRES

Si nous sommes rarement dérangés par le bruit que nous générons par nos activités ou celui généré par nos animaux, nous supportons moins bien le bruit que nous ne maîtrisons pas.

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, nécessitant l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore, sont uniquement autorisés :

Les jours ouvrables, du Lundi au vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30

Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

Sont concernés par le respect de ces horaires les bruits de jardinage et de bricolage (tondeuse, motoculteurs, perceuse ou autres engins à moteur)

La vie en collectivité est une alchimie subtile.

Une bonne entente ne peut que faciliter la vie de voisinage.

J'ENTRETIENS MES HAIES

Sur une propriété riveraine ou sur le domaine public, il incombe au propriétaire d'intervenir pour tailler les végétaux qui dépassent.

Selon l'article 671 du Code Civil, les haies ou arbres situés sur la voie publique peuvent dépasser une hauteur de 2 m si elles se trouvent à plus de 2 m d'une limite séparative.

JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VÉGÉTAUX DANS MON JARDIN

Par arrêté préfectoral du 6 octobre 2005, le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit. Le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est également interdit.

En effet, au-delà de la nuisance due à la fumée, tout brûlage, même de déchets végétaux génère de la pollution atmosphérique importante.



La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchèterie doit être privilégiée.

La communauté d'agglomération du Pays de Gex peut fournir gratuitement un composteur en bois et un guide de bonnes pratiques et ce, par foyer ou par résidence.

Il vous suffit de vous rendre sur www.monservicedechets.com

Quoi de plus gratifiant que de faire pousser des légumes grâce à nos déchets organiques dégradés !

JE SUIS RESPONSABLE DE MON CHIEN ET NETTOIE APRÈS SON PASSAGE

Dans le respect de la cohabitation citoyens/animaux et pour garder la ville

propre, les propriétaires de chiens sont priés d'utiliser des petits sacs afin de ramasser leurs excréments.

Pour des raisons d'hygiène entre autres, nous rappelons que les chiens sont strictement interdits dans les espaces de jeux clos pour enfants ou au skate parc.

Par ailleurs, un chien doit toujours être sous le contrôle de son propriétaire sinon il sera considéré comme errant.

Enfin, il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens sur sa propriété privée.

JE NE LAISSE PAS MES ANIMAUX ERRER ET JE MAÎTRISE LEURS NUISANCES

Chaque propriétaire doit empêcher la divagation de ses animaux car ils peuvent générer des nuisances et dangers plus ou moins importants dans leur voisinage.

Les chiens errants ont souvent le réflexe de courir après les voitures ou pire encore après les vélos qui passent à proximité, risquant ainsi de faire chuter ces cyclistes voire de les mordre. De même, il est très désagréable que des volailles divaguent dans les propriétés voisines, grattant et picorant les pelouses, les jardins ou plates-bandes fleuries.

Il en est de même pour le bétail. Chaque éleveur est responsable de ses bêtes et doit entretenir les clôtures afin d'éviter toute divagation.

Concernant les bruits d'animaux, les propriétaires ou ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des voisins.



BIBLIOTHÈQUE

LES NOUVEAUTÉS



RAPPEL DES HORAIRES, HORS VACANCES SCOLAIRES :

Mardi : 16h - 19h
 Mercredi : 10h - 12h
 Vendredi : 15h - 18h
 Samedi : 10h - 12h

TAPIS À HISTOIRE

Le Raconte-tapis® , tapis à histoire ou encore tapis de lecture est un grand tapis en tissu et en volume représentant le décor d'un conte, Il sert de support à l'histoire qui est lue à voix haute. Nos petits crozatis ont déjà pu assister à plusieurs animations de tapis à histoire à la bibliothèque, toujours avec beaucoup d'enthousiasme.



N'HÉSITEZ PAS À VENIR VOUS INSCRIRE AUX ANIMATIONS GRATUITES PROPOSÉES PAR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, PAR E-MAIL :

bibliotheque@crozet.fr ou auprès de vos bibliothécaires.



AGENDA 2023

Programme de Mars à Juillet



18 mars 2023

Eveil Musical pour les 0 - 3 ans



du 01 au 08 avril 2023

Exposition LABORATOIRE BD
à partir de 6 ans



29 avril 2023

Kamishibai "Dans mon Jardin"
pour les 3 - 5 ans



13 mai 2023

Eveil Musical pour les 0 - 3 ans



du 26 mai au 21 juin 2023

Exposition "PAR LE POUVOIR DU MANGA"
Tout Public



03 juin 2023

Raconte tapis " Chut! On a un plan"
pour les 3 - 5 ans



24 juin 2023

Kamishibai " Ne perdez pas le fil"
pour les 3 - 5 ans



01 juillet 2023

Eveil Musical pour les 0 - 3 ans



Nombre de places limitées - Activité gratuite sur inscription
bibliotheque@crozet.fr

21^{ÈME} FESTIVAL de cinéma jeune public

Dans le cadre du Festival petits yeux grand écran (voir affiche jointe) qui se déroulera dans le Pays de Gex du mercredi 12 avril au mercredi 19 avril, le service culturel de Pays de Gex Agglo propose un cinémobile à Crozet le samedi 15 avril.



Un ciné mobile c'est un camion équipé comme une salle de cinéma qui se déplace dans les villages.

Au programme pour les petits à 14 heures :
Max et Emmy mission Pâques et à 16h30 C'est magic !
De père en fils.



Pour les plus âgés et à partir de 14 ans, à 20 heures toute une série de courts métrages :

Prudence Ledoux a le vent en poupe de Laura Piani ;
J'arrive de Bertrand Basset ;
Burqa city de Fabrice Bracq ;
Féeroce de Fabien Ara ;
Vire-moi si tu peux de Camille Delamarre



3^{ÈME} ÉDITION CUBAN'O2
DU 7 AU 9 JUILLET 2023
PAYS DE GEX

7 VENDREDI JUILLET 2023
11H - 18H
au Yéti à Crozet (en haut des télécabines)
LES FEMMES MÈNENT LA DANSE AVEC :
11H - 12H Cours de salsa débutant par **Coya** (Paris)
12H - 13H Cours de salsa intermédiaire/avancé par **Chahera** (Toulouse)
13H - 14H cours d'afro-cubaine intermédiaire par **Chantal** (Genève)
22H - 3H
salle communale de Saint-Jean-de-Gonville
TOUR DE FRANCE DES DJS DE LA SALSA CUBANA AVEC :
Yan El Diablito (Marseille),
Timbalero (Strasbourg),
Chechyto (Annecy)

8 SAMEDI JUILLET 2023
11H - 18H
au Yéti à Crozet (en haut des télécabines)
LES FEMMES MÈNENT LA DANSE :
11H - 12H Cours de salsa débutant par **Coya** (Paris)
12H - 13H Cours de salsa intermédiaire/avancé par **Chahera** (Toulouse)
13H - 14H cours d'afro-cubaine intermédiaire par **Chantal** (Genève)
12H - 18H
Jack El Calvo, Tom NKA, et Ralph le Cavo vous feront danser face au Mont Blanc
22H - 3H
salle communale de Saint-Jean-de-Gonville
LES FEMMES MÈNENT LA DANSE AVEC LES DJS :
La Tremenda (Bretagne),
Yala (Cologne),
Lilimba (Narbonne)

9 DIMANCHE JUILLET 2023
11H30 - 18H30
au Yéti à Crozet (en haut des télécabines)
11H30 - 12H30 Cours de rueda débutant par **Harold** (Paris)
12H30 - 13H30 Cours de salsa y rumba intermédiaire par **Ayoub et Coya** (Paris)
13H30 - 14H30 Cours de rueda intermédiaire/avancé par **Harold** (Paris)
12H - 18H
Jack El Calvo, Tom NKA, et Ralph le Cavo vous feront danser face au Mont Blanc
19H - 23H
au Cadence Café à Cessy
AFTER par **Jack El Calvo, Tom NKA, et Ralph le Cavo**

RESTAURATION SUR PLACE EN JOURNÉE & SNACKING LE SOIR

PLUS D'INFORMATIONS
PAYSDEGEX-MONTSJURA.COM
CONTACT@PAYSDEGEX-TOURISME.COM
04 50 28 09 16

Ces informations sont susceptibles d'être modifiées

TARIFS
1^{ER} AU 28 FÉVRIER **45 € FULL PASS EARLY BIRD**
1^{ER} MARS AU 07 JUILLET **65 € LATE FULL PASS**
15 € LA SOIRÉE
9 € LA JOURNÉE (REMONTÉES MÉCANIQUES)



Licence 3 d'entrepreneur de spectacles - PLATESV-D-2021-00703 - Ne pas jeter sur la voie publique - création agence-ecvcs.com



JURA SICK RACE et 24h Vertical Challenge

Et non ce n'est pas un poisson d'avril ! le week end du 1er et 2 avril se dérouleront deux courses à Crozet, l'une VTT et l'autre pédestre.

Enduro du Ghetto et Enduro Jura organisent la Jura Sick Race, course VTT sur les monts du Jura. Exceptionnellement la télécabine sera ouverte pour les coureurs et le public monté les applaudir.

Pendant ce temps aura lieu sur le tracé les 24h vertical Challenge organisé par Trail The World : course pédestre d'endurance de 200 mètres où les coureurs doivent faire le plus de montées et de descentes en un temps donné.

Une buvette accueillera public et concurrents sous un chapiteau sur le parking de la télécabine.

Souhaitons un plein succès à ces deux manifestations ultra sportives.

LE CARNAVAL de l'école

Jeudi 9 Mars 2023, dans l'après midi, les rues de notre village se sont emplies d'une myriade d'enfants costumés et bruyants. Comme chaque année, le défilé s'est déplacé le long de la rue du Jura et de la route de la Télécabine sous les regards amusés de nombreux crozatis venus les encourager.



INAUGURATION du restaurant



L'équipe de la Table du 195
www.la-table-du-195.eatbu.com/

LA DÉLINQUANCE à Crozet

Le dimanche 26 février, l'école a été cambriolée une deuxième fois depuis le début de l'année scolaire. Des ordinateurs, tablettes, produits ménagers et même des couvertures utilisées pour la sieste des plus petits ont été dérobés. Au deuxième trimestre 2022, le panneau interactif devant la mairie avait lui aussi été dégradé pour la deuxième fois en moins de 6 mois.

De manière générale, que ce soit via les réseaux sociaux ou des conversations avec nos voisins, il apparaît que la délinquance dans le Pays de Gex est en augmentation.

Mais qu'en est-il des chiffres pour Crozet ?

Ils sont communiqués par la gendarmerie chaque année. Leur évolution est à lire avec précaution. La population augmente de manière régulière et certains types de délits font désormais plus systématiquement l'objet d'un signalement ou d'une plainte que par le passé, notamment ceux relatifs aux violences conjugales. Le nombre d'infractions constatées, surtout pour la partie sécurité routière, sont aussi à mettre en relation avec les heures de présence de la gendarmerie sur le terrain.

Au niveau de la délinquance, le nombre de cambriolages a baissé en 2022 : il est passé de 18 à 10, alors que les vols liés aux véhicules ont légèrement augmenté, passant de 9 à 10.

Les destructions et dégradations progressent en revanche plus fortement avec 8 cas en 2022 contre 5 en 2021. A noter aussi 1 infraction (0 en 2021) liée au dépôt sauvage d'ordures et de déchets qui se sont multipliés dans la région.

Pour la sécurité routière, le nombre total d'infractions a diminué, passant de 32 à 17 cas, dont 4 liés à l'alcool. Nous n'avons pas eu à déplorer d'accidents corporels sur nos routes en 2022 alors que la gendarmerie est intervenue pour 9 accidents de la route (6 en 2021).

Les interventions de gendarmerie sont en augmentation : 136 en 2022 contre 119 en 2021. Les plus fortes hausses concernent les différends et violence familiales (1 intervention en 2021, 13 en 2022) et les divagations (4 en 2021, 14 en 2022). Les tapages nocturnes sont stables avec 12 interventions sur l'année.

Les gendarmes ont été moins présents sur la commune, 996h dont 53h pour la sécurité routière, contre 1215h au total. Ceci est dû à des problèmes d'effectifs liés au recrutement.

Crozet dispose d'un dispositif de participation citoyenne, qui fonctionne très bien.

N'hésitez pas à contacter la mairie ou la gendarmerie si vous êtes intéressé !



Inscrivez-vous

Ouvert de 7h à 18h30 pour les enfants de 3 à 13 ans

Heures d'accueil : 7h-9h

Heures de départ : 16h30-18h30

Inscriptions :
 - À la journée
 - À la demi-journée
 (avec ou sans repas)

Accueillir
 Accueillir et s'accueillir, tel est l'esprit de tous ceux qui participent à l'action Alfa3a.
 - dans le respect de l'identité de chacun,
 - dans l'esprit de la différence,
 - dans un climat de convivialité,
 - avec le souci d'apporter une réponse à chaque demande.

Associer
 Alfa3a veut réunir les conditions pour que chaque Personne puisse être considérée comme unique et responsable. Forte de son expérience et de son professionnalisme, Alfa3a s'engage à :
 - favoriser les conditions de travail en équipe en impliquant les salariés dans ses projets,
 - susciter la participation active des usagers à la vie des établissements, veiller à l'intégration des handicapés, dans leur environnement en partenariat avec tous les acteurs de terrain.

Accompagner
 Alfa3a s'engage à créer les conditions pour développer l'autonomie, afin que chaque soit réellement acteur de sa vie personnelle et professionnelle. Pour cela, elle s'engage à mettre en place des temps et des lieux d'écoute et de dialogue.
 Pour favoriser :
 - l'écoute,
 - la connaissance et le respect des règles,
 - l'acquisition de savoir-faire utiles au développement et à l'autonomie de la Personne.
 En apportant :
 - un soutien approprié aux besoins et au potentiel de chaque Personne accueillie,
 - un management interne de proximité.



Du mardi 11 avril au vendredi 21 avril

Vacances De printemps 2023

Le handicap et l'inclusion + Stage cuisine

Accueil de loisirs Les Scoubidoues
 Chemin des Croix 01170 CROZET
 Téléphone : 06 31 31 30 57
crozet.animation@alfa3a.org



HORAIRES ACCUEIL DE LA MAIRIE

Lundi 13h30-17h30
Mardi 08h00-12h00
Mercredi 09h00-12h00/13h30-17h30
Jeudi 08h00-12h00
Vendredi 08h00-12h00

Tél.: 04 50 41 02 46

Place de la Mairie - 01170 CROZET

Mail : accueil@crozet.fr / www.crozet.fr

PERMANENCE DES ÉLUS LES SAMEDIS DE 10H A 12H Sur rendez-vous

HÔPITAUX

Centre hospitalier Annecy Genevois

• site d'Annecy (Metz-Tessy) :
04 50 63 63 64

• site de Saint-Julien-en-Genevois :
04 50 49 65 65

Centre hospitalier Alpes Léman
CONTAMINE SUR ARVE -
04 50 82 20 00

Hôpital privé Pays de Savoie
ANNEMASSE - 08 26 30 00 74

Hôpitaux Universitaires
GENÈVE - 00 41 22 372 33 11

Hôpital de La Tour
MEYRIN - 00 41 22 719 61 11

URGENCES

Pompiers Composez le 18

Médecin de garde Composez le 15

Gendarmerie 04 50 42 12 01

(ou composez le 17)

Pharmacie de garde la plus proche
3237 (n°Audiotel 24h/24 - 0,34€ TTC/min)



Nous vous proposons d'utiliser l'application mobile IntraMuros pour découvrir les événements, les actualités, les alertes, les lieux à visiter et les services de votre commune.



Téléchargez-la
en scannant
le QR code
ci-contre

AGENDA

31 mars : Loto du Sou des Ecoles à la salle des fêtes

1^{er} et 2 avril : course VTT Jurassic race sur les Monts du Jura et les 24h vertical Challenge sous le tracé de la télécabine

15 avril : cinémobile sur le parking de l'école

8 mai : cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 mai 1945 à 11h30

13 mai : Nettoyage de la commune le matin puis Journée des Associations

2 juin : After Shool du Sou des Ecoles

15 juin : concours de l'association des Boules

18 juin : fête de la musique de l'EMCCE

14 juillet : Fête Nationale

État civil

BIENVENUE À

Eliott AIMÉ GALLAND le 23/11/2022

Giovanni PERNA le 29/12/2022

Sam ALLIOD le 18/01/2023

FÉLICITATIONS AUX MARIÉS OU AUX PACSÉS

Hélène DUQUESNE et Luc WINCKELL
le 19/01/2023

Elsa GRAVEJAL et Richard MONTAVA
le 28/01/2023

Olivia CATON et Nicolas CHEVALLIER
le 08/02/2023

CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE

André BONNY le 27/01/2023

Andrée BENOIT née BLANC
le 02/02/2023

Samedi 13 mai

Nettoyage de printemps

Organisé par la Mairie

Rendez-vous à 8h45 devant la mairie
Fin de la collecte avec collation vers 11h00.

La mairie fournit les sacs
et les pinces à déchets

!! Pensez à vous équiper
de bottes et de gants !!

Prenez un gilet fluo !

Ne pas jeter sur la voie publique

CROZET CONTACT - Édité par la Commune de Crozet

Directrice de la publication : Martine Jouannet

Comité de rédaction : Martine Jouannet, Véronique Cottin, Odile Mosteiro, Sophie Reboul Salze, Emmanuel Gattone, Didier Lequin

Graphisme et mise en page : www.sophiebousser.com

Impression : Imprimerie Gonnat - VIRIGNIN 01300

communication@crozet.fr

